



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01
✉ fle.e.mairie@outlook.fr

ARRETÉ DU MAIRE

N° 07-2025

ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT A TITRE EXCEPTIONNEL L'OUVERTURE DE DEBITS DE BOISSONS

Le maire de Flée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article [L 2212-2](#),

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,

VU l'arrêté préfectoral n°2015 077 008 du 18 mars 2015 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande du 03 février 2025 formulée par l'Association dénommée « Bouge Ta Campagne » à l'occasion de la manifestation « **Concours de belote** »

ARRETE:

Article 1 : M. le Président de l'association « Bouge Ta Campagne » est autorisé à vendre des boissons des groupes un et trois* à l'occasion d'une manifestation publique qui aura lieu à la salle des fêtes de la commune de Flée

Le vendredi 21 février 2025 de 19 heures 30 à 02 heures du matin.

Article 2 : À cette occasion, il ne pourra être servi que des boissons des groupes 1 et 3, à savoir :

- boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;

- boissons du troisième groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Article 3 : Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée et en particulier l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.

Article 4 : Madame le Maire de Flée est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Luceau
- M. le Président de l'association « Bouge Ta Campagne »

Fait à Flée

Le 03/02/2025

Le Maire,

Mme Monique GAULTIER